



HAL
open science

Pour la mémoire de César. Le faux Marius et les manifestations d'avril 44 av. J.-C.

Mathias Nicolleau

► **To cite this version:**

Mathias Nicolleau. Pour la mémoire de César. Le faux Marius et les manifestations d'avril 44 av. J.-C.. Cahiers "Mondes Anciens" , 2024, 18, 10.4000/mondesanciens.5095 . hal-04613205

HAL Id: hal-04613205

<https://hal.science/hal-04613205v1>

Submitted on 17 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Cahiers « Mondes anciens »

Histoire et anthropologie des Mondes anciens

18 | 2024

(Se) réunir dans l'Antiquité

Pour la mémoire de César

Le faux Marius et les manifestations d'avril 44 av. J.-C.

For the Memory of Caesar: The False Marius and the Demonstrations of April 44 BC.

Mathias Nicolleau



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/mondesanciens/5095>

DOI : [10.4000/mondesanciens.5095](https://doi.org/10.4000/mondesanciens.5095)

ISSN : 2107-0199

Éditeur

UMR 8210 Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques

Référence électronique

Mathias Nicolleau, « Pour la mémoire de César », *Cahiers « Mondes anciens »* [En ligne], 18 | 2024, mis en ligne le 12 mars 2024, consulté le 12 mars 2024. URL : <http://journals.openedition.org/mondesanciens/5095> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mondesanciens.5095>

Ce document a été généré automatiquement le 12 mars 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Pour la mémoire de César

Le faux Marius et les manifestations d'avril 44 av. J.-C.

For the Memory of Caesar: The False Marius and the Demonstrations of April 44 BC.

Mathias Nicolleau

- 1 Dans son ouvrage *La Domination et les arts de la résistance*, l'anthropologue James C. Scott rappelle l'importance pour les groupes dominants, dans toute société, de produire un texte public de légitimation de leur pouvoir, à visée hégémonique, qui repose notamment sur de grandes cérémonies politiques ou religieuses qui le mettent en scène¹. Il importe pour les dominants de surveiller attentivement les dominés et de fractionner autant que possible leur groupe : en effet, c'est dans le cadre de rassemblements réunissant des individus partageant une même relation au pouvoir, une même expérience de la domination, que pourrait s'élaborer un discours critique et concurrent du leur qui, s'il parvenait dans l'espace public, mettrait en cause leur prétention à l'exercice du pouvoir².
- 2 Les aristocrates romains l'avaient bien compris et veillaient à ce que les rassemblements fussent sévèrement encadrés, comme le rappelle Tite-Live dans un discours qu'il fait tenir au consul Sp. Postumius Albinus lors de l'affaire des Bacchanales en 186 av. J.-C. :

Vos ancêtres n'ont pas voulu que vous-mêmes vous réunissiez au hasard et à l'improviste, en dehors des cas où, l'étendard une fois hissé sur la citadelle, on avait fait sortir le peuple en armes pour les comices, où les tribuns avaient convoqué la plèbe en assemblée, où, encore, quelqu'un des magistrats avait réuni le peuple : ils pensaient que partout où une foule était rassemblée, il fallait à cette foule un président régulièrement désigné³.
- 3 Tout rassemblement spontané était donc condamné par les aristocrates : le peuple ne pouvait se réunir que sous la direction d'un magistrat ou d'un tribun de la plèbe, qui demeurait le seul maître de la parole. Lors des *contiones*, celle-ci n'était ordinairement donnée qu'à d'autres sénateurs et surtout aux consulaires qui disposaient de la plus grande *auctoritas*, et la foule devait manifester son approbation en gardant le silence⁴. Ainsi Robert Morstein-Marx définit la *contio* comme un instrument utilisé par les

sénateurs pour mobiliser le peuple et marginaliser leurs opposants en imposant leur discours dans l'espace public⁵. Si le peuple votait les lois, il n'avait donc pas droit de participer au débat politique : Egon Flaig⁶ estime que les comices n'étaient pas des organes de décision mais plutôt des rituels de consensus, où le *populus* devait exprimer formellement son adhésion à la politique des sénateurs et par là reconnaître publiquement la légitimité de leur pouvoir.

- 4 Les historiens ont longtemps admis, sur la foi des sources disponibles, que le peuple romain avait intégré cette idéologie sénatoriale et qu'il en était venu à considérer comme juste et naturel d'être ainsi privé de toute parole politique autonome. Constatant que les rassemblements et mouvements populaires parfois violents qui éclatèrent dans les années 60 et 50 av. J.-C. eurent presque tous lieu sous le leadership d'un magistrat, Paul J. J. Vanderbroeck a brossé le portrait d'une plèbe passive, que des démagogues pouvaient aisément mobiliser à leurs propres fins même sur des questions qui ne la concernaient guère⁷. La réalité est certainement plus complexe. L'historien doit se garder d'être lui-même victime du discours hégémonique des sénateurs – le seul qui nous soit parvenu – et de prendre à bon compte ses descriptions d'une plèbe ignorante, dénuée de tout sens du bien commun et incapable de s'organiser seule⁸. Plus qu'une simple expression d'un mépris social tout aristocratique, il faut voir là un authentique discours politique, visant à prévenir toute action autonome des simples citoyens en ôtant par avance toute légitimité à leur prise de parole. Pourtant, les recherches récentes de Cyril Courier montrent qu'en réalité les plébéiens construisaient leur propre culture politique, pouvaient s'entendre eux-mêmes sur leurs intérêts, et donc agir de manière autonome dans l'espace politique⁹.
- 5 Un exemple éclatant de cette capacité d'action autonome du peuple est fourni par les rassemblements qui suivirent les funérailles de César, jusqu'à la fin du mois d'avril 44 av. J.-C., évoqués allusivement dans la correspondance contemporaine de Cicéron et un discours qu'il composa quelques mois plus tard, puis décrits plus en détail par Appien¹⁰. Pendant plusieurs semaines, des partisans du dictateur défunt se réunirent en nombre sur le Forum pour l'honorer. Ils firent ériger, à l'emplacement même de son bûcher improvisé, une colonne funéraire et un autel, pour y célébrer un culte en son honneur. Ils réclamaient également que César fût vengé et menaçaient de représailles ses meurtriers. Ainsi, la foule réunie exprimait ouvertement une opinion politique contraire à celle défendue publiquement par les sénateurs de tous bords, qu'ils fussent césariens ou hostiles au dictateur défunt. Aucun magistrat ou sénateur ne contrôlait ces rassemblements : nos sources désignent comme meneur un individu qui disait être un petit-fils de Marius, mais qu'elles dénoncent comme un vil imposteur de très basse origine¹¹. Cet imposteur s'était manifesté pour la première fois pendant le printemps 45 av. J.-C. Grâce au nom qu'il avait usurpé, il avait été choisi comme patron par de nombreuses villes, colonies de vétérans et associations ; il aurait même été acclamé par la foule avec autant d'ardeur que César lorsque celui-ci revint de sa campagne en Hispanie. César avait finalement décidé de le bannir hors d'Italie, craignant sans doute qu'il ne provoquât de nouveaux troubles¹². Il revint à Rome dès qu'il apprit la mort du dictateur : Cicéron, parti de Rome le 6 avril, fut informé de son retour dans une lettre du 12 avril¹³. Là, l'imposteur se mit à la tête des manifestations qui agitaient le Forum, jusqu'à son exécution sur l'ordre du consul Antoine autour du 13 avril¹⁴. L'apparition de ce « faux Marius » n'est qu'un exemple parmi d'autres d'imposteurs qui se firent passer, au dernier siècle de l'époque républicaine, pour les descendants d'illustres

personnalités politiques, et qui furent recensés par Valère Maxime¹⁵. Nous nous intéresserons ici, plus qu'au parcours singulier de ce personnage, à la genèse et à la portée du mouvement de contestation dont il fut pendant quelque temps le seul meneur identifié dans nos sources. Dans le cadre de la réflexion collective sur le phénomène de réunion dans l'Antiquité, l'objet de cette étude sera donc d'analyser, à partir de cet exemple, l'élaboration d'un discours politique autonome et les circonstances de son irruption dans l'espace public ; nous montrerons enfin comment il participait de l'affirmation d'identités de groupe spécifiques.

Se rassembler pour honorer la mémoire de César

- 6 Le discours cité en introduction du consul Sp. Postumius Albinus témoigne de la méfiance qu'inspirait aux sénateurs toute manifestation populaire qui échappait à leur contrôle. Pour dissuader le peuple de se réunir sans leur autorisation, ils protestaient que de tels rassemblements spontanés ne pouvaient que briser l'unité de la cité et donc la détruire entièrement¹⁶. Aussi Cicéron n'a-t-il pas de mots assez forts pour conspuer ceux qui, après les funérailles de César, participèrent à ces rassemblements qu'il dénonce comme « un mal [qui] s'insinuait sans limite dans la Ville et s'étendait tous les jours davantage » (*cum serperet in urbe infinitum malum idque manaret in dies latius*) : ils n'étaient, selon lui, que des « hommes tarés, avec des esclaves semblables à eux » (*perditi homines cum suis similibus seruis*), « des esclaves impudents et criminels » (*audacis sceleratosque seruos*) et « des hommes libres infâmes et abominables » (*impuros et nefarios liberos*), qui ne respectaient aucune loi humaine ni sacrée puisqu'ils menaçaient, affirme-t-il, les maisons et les temples de la Ville¹⁷. Il n'y a pas grand-chose à retenir de ces propos outranciers, typiques de la rhétorique de Cicéron¹⁸. Tout au plus peut-on envisager que Cicéron, en évoquant ici des esclaves, pensait à des affranchis de César, résolu à le venger. Atticus l'avait en effet informé, le 11 avril, d'une conspiration ourdie par certains d'entre eux, allusion possible aux menaces proférées sur le Forum par le faux Marius, que Cicéron traite ailleurs d'« esclave fugitif », et ses compagnons contre les césaricides : Appien rapporte qu'on croyait que l'imposteur préparait un attentat contre eux¹⁹.
- 7 L'abréviateur de Tite-Live précise que c'est parmi la plèbe (*plebs*) que le faux Marius suscitait des émeutes²⁰. C'est elle qui, selon Suétone et Cassius Dion, construisit à l'emplacement du bûcher funéraire de César une colonne et un autel en son honneur²¹. Appien écrit que l'imposteur plaisait énormément au peuple (*δῆμος*), et il ajoute plus loin que son exécution suscita la colère non seulement des factieux (*στασιῶται*), mais aussi du reste du peuple (*ὁ ἄλλος δῆμος*)²². Valère Maxime note encore que le faux Marius comptait dans sa clientèle de nombreux collègues, qui devaient regrouper une part importante de la plèbe urbaine²³.
- 8 La douleur populaire après la mort de César s'explique par l'attention qu'il avait portée à la plèbe urbaine²⁴. Il avait offert à plusieurs reprises des fêtes somptueuses, conformément à la réputation qu'il avait acquise lors de son édilité : en 46 av. J.-C., il célébra quatre triomphes sur quatre jours consécutifs ; l'année suivante, à l'occasion de son triomphe sur l'Hispanie, il fit servir à la plèbe deux banquets, car il estima que le premier n'était pas assez somptueux. Il avait aussi procédé à des distributions de blé, d'huile, de viande et d'argent, offrant à chaque bénéficiaire du grain public les 300 sesterces qu'il avait promis au début de la guerre civile, plus 100 autres pour

compenser le retard²⁵. César avait encore prouvé sa sensibilité aux difficultés de vie du peuple : en 49 av. J.-C., il avait contraint les créanciers à accepter pour paiement les biens des débiteurs au prix estimé avant la guerre civile ; en 48 av. J.-C., il réduisit le montant des loyers à Rome et en Italie²⁶. César s'était ainsi imposé comme l'unique *patronus* de la plèbe de Rome, son seul et véritable ami et protecteur²⁷. Surtout, son testament, révélé publiquement peu avant ses funérailles, semblait démontrer que sa générosité n'avait pas été inspirée par de simples calculs politiques, mais qu'elle découlait d'un attachement sincère au peuple romain²⁸ : César légua en effet plus de 300 sesterces à chaque citoyen, ainsi que ses jardins au *populus*²⁹. Jamais auparavant un homme politique n'avait légué une partie de sa fortune à la plèbe. Cette décision inouïe lui procura une popularité posthume encore plus grande que celle qu'il avait eue de son vivant³⁰. Apparaissant comme le plus grand bienfaiteur de ses concitoyens, César se montrait digne de son titre de « père de la patrie »³¹ : il méritait à ce titre la piété filiale de tous les Romains, et son assassinat, d'autant plus odieux qu'il avait été perpétré dans un lieu consacré, par des hommes qu'il avait lui-même épargnés au cours des guerres civiles et favorisés et qui avaient juré de le protéger, appelait donc un devoir de vengeance³².

- 9 Il est probable que des vétérans qui avaient servi sous les ordres de César participèrent aussi à ces rassemblements. Beaucoup étaient présents à Rome lors de son assassinat, soit qu'ils attendaient qu'il leur remît les lots de terres qu'il leur avait promis, soit qu'ils étaient venus pour l'escorter lors de son départ pour la campagne projetée contre les Parthes³³. Après l'assassinat de César, ces vétérans menacèrent d'employer la force si les distributions de terre en leur faveur venaient à être annulées, ce qui aurait contraint Brutus à leur promettre satisfaction³⁴. Appien précise qu'ils prirent à parti le préteur Cinna, qui le premier avait dénigré publiquement le défunt, et il est probable qu'ils étaient nombreux parmi ceux qui réclamèrent vengeance à Antoine et Lépide³⁵. Beaucoup d'autres vétérans vinrent à Rome dès l'annonce de la mort de César pour assister à ses funérailles³⁶, et ils participèrent sans doute aux manifestations violentes d'hostilité contre ses assassins qui éclatèrent alors. Quelques jours après les funérailles, D. Iunius Brutus adressa aux autres conjurés une lettre où il évoquait l'insécurité qu'il y avait pour eux à rester à Rome, en raison de l'effervescence des soldats et du peuple³⁷. Valère Maxime prétend que, dès 45 av. J.-C., le faux Marius comptait de nombreux vétérans dans sa clientèle³⁸ : peut-être anticipe-t-il d'une année la présence à ses côtés d'anciens soldats de César séduits par sa rhétorique vengeresse. Surtout, dans une lettre datée du mois de mai 44 av. J.-C., Brutus et Cassius se plaignent à Antoine des menaces que fait peser sur leur sécurité la présence à Rome de nombreux vétérans qui réclament le rétablissement d'autels³⁹ : il s'agit sans nul doute de l'autel qui avait été érigé le mois précédent en l'honneur de César par le faux Marius et les foules réunies sur le Forum, et qui avait ensuite été détruit par le consul P. Cornelius Dolabella (cf. *infra*). Ce passage prouve que de nombreux vétérans avaient figuré parmi ceux qui appelaient à venger César et qui voulaient organiser son culte funèbre. Il était important pour eux de protéger la mémoire du défunt s'ils voulaient défendre les mesures qu'il avait prises en leur faveur. Ils n'étaient cependant pas mus que par un seul intérêt matériel. L'assassinat de César avait certainement provoqué une grande émotion pour ces hommes qui avaient combattu pendant de longues années sous ses ordres et à qui ils devaient honneur et richesses. Au cours de ses campagnes, César avait pris soin de gagner la sympathie de ses soldats, non seulement par les larges récompenses qu'il leur octroyait, mais aussi en louant leur courage et en participant à

leurs côtés aux exercices et aux combats⁴⁰. À l'en croire, il s'était donc conformé à merveille aux attentes traditionnelles des soldats romains, qui voulaient que leurs commandants issus de l'aristocratie sénatoriale atténuent la distance sociale qui les séparait d'eux en partageant leur quotidien et leurs peines comme s'ils étaient des leurs, créant par ce moyen un authentique lien affectif entre eux⁴¹. Il était donc naturel qu'ils voulussent rendre hommage et venger leur général, qu'ils pouvaient considérer comme leur compagnon d'armes et comme un commandant attentif à leur sort, dont ils avaient pu constater les qualités exceptionnelles au cours des campagnes menées avec lui⁴².

Se rassembler pour exprimer une parole dissidente

- 10 Tout relâchement de leur surveillance par les dominants permet aux dominés de repousser les limites de ce qui est permis, de s'arroger de nouveaux droits et de contester le discours hégémonique⁴³. À Rome, les Ides de Mars ouvrirent une période d'incertitude politique. Pour Cicéron, la mort de César devait signifier un retour au fonctionnement normal des institutions et permettre au Sénat de retrouver ses prérogatives et son indépendance. La guerre civile et la marginalisation du Sénat pendant la dictature césarienne avaient cependant ébranlé son autorité. Beaucoup d'éminents *nobiles* étaient morts au cours de la guerre civile⁴⁴. Theodor Mommsen dénombre seulement dix-sept consulaires après les Ides de Mars, mais plusieurs, âgés ou malades, ne fréquentaient plus guère le Sénat⁴⁵. Il restait donc peu de consulaires pour orienter les débats et influencer de façon décisive la formation d'un consensus au sein du Sénat⁴⁶. Au cours des mois suivants, Cicéron se plaint à plusieurs reprises de l'apathie des quelques consulaires restants qui ne sont pas césariens : « Nous sommes abandonnés, oui, abandonnés, sénateurs, par les chefs⁴⁷. » Le Sénat comptait en revanche de nombreux *homines novi*, choisis par César parmi ses partisans. Ces nouveaux sénateurs étaient loin d'être d'aussi basse origine que l'affirment nos sources : ils étaient très majoritairement de riches chevaliers et d'éminents notables des municipes italiens⁴⁸. La polémique sur leur origine révèle cependant qu'ils manquaient de prestige et d'expérience politique. Bien peu, parmi eux, étaient en mesure d'influencer de façon décisive la politique du Sénat. Il leur manquait un nom prestigieux et une carrière brillante pour imposer leur autorité à la plèbe et aux vétérans. L'autorité du Sénat était aussi minée par les rancœurs et les suspicions nées des Ides de Mars, et il ne pouvait tout au plus que donner une fragile façade d'unanimité. Quelques sénateurs s'étaient publiquement réjouis de la mort de César, qu'ils saluaient comme une libération, et glorifiaient les « tyrannicides ». Beaucoup, sans doute, ne voulaient que le maintien de l'ordre et de la paix. Enfin, les césariens, d'abord inquiets pour leur propre sécurité, étaient décidés à conserver le pouvoir, et certains d'entre eux appelaient même à la vengeance de César.
- 11 Les peurs et la stupeur des premiers jours, ainsi que l'inexpérience et les divisions des sénateurs, permirent à Antoine de s'emparer de l'initiative politique⁴⁹. Parce qu'il disposait, en tant que consul, du pouvoir légal et pouvait satisfaire les attentes des vétérans en promulguant les mesures prévues par César en leur faveur, Antoine n'avait nul besoin de pousser à la vengeance contre les conjurés. Il privilégia plutôt une politique de compromis, qui devait lui permettre de faire accepter son pouvoir par tous ceux qui aspiraient à la paix civile et par les sénateurs qui étaient proches des

césaricides. Il se prononça donc en faveur de leur amnistie, obtenant en retour la confirmation de la validité des *acta* de César⁵⁰. Il proposa l'abolition de la dictature⁵¹, et ne se montra guère enclin à mettre en œuvre le culte de César⁵². Antoine acquit ainsi une position d'intermédiaire obligé entre les césariens et les républicains, gagnant le soutien des modérés des deux camps, ce qui renforçait son influence politique. Il lui était bien entendu nécessaire de donner des gages aux césariens, qu'il souhaitait rallier à sa cause et qu'il espérait utiliser comme moyen de pression sur le Sénat, mais sa modération lui valait cependant les critiques de tous ceux qui regrettaient la mort de César et qui réclamaient vengeance : lors de leur première rencontre, Octavien lui aurait ainsi reproché d'avoir fait mettre à mort le faux Marius mais d'avoir laissé les assassins de César gouverner des provinces, ce qu'il considérait comme une injure à César⁵³. Lépide, maître de cavalerie de César, avait publiquement déclaré vouloir venger le défunt, mais il se rallia en fait à la politique conciliatrice d'Antoine, lequel lui fit attribuer le grand pontificat⁵⁴. Antoine et Lépide semblaient donc renier, aux yeux du peuple et des vétérans, leur attachement à César. Les plus fervents partisans du dictateur pouvaient se sentir orphelins, trahis par leurs chefs naturels qui préféraient s'entendre avec les conjurés et le Sénat compromis avec eux⁵⁵.

- 12 Dans les jours et les semaines qui suivirent la mort de César, aucun sénateur n'était donc en mesure de contrôler les foules qui restaient attachées au dictateur défunt, comme le révèlent les incidents survenus lors de ses funérailles. Le discours pathétique d'Antoine avait sans doute ému la foule, encore que Suétone affirme qu'il demeura très sobre⁵⁶, mais ce furent surtout la lecture préalable de son testament puis la vue du mannequin représentant son corps criblé de blessures et celle de sa toge déchirée et ensanglantée qui provoquèrent la colère du peuple⁵⁷. Le consul avait certainement voulu profiter de l'occasion pour impressionner ses adversaires, mais il n'eut aucune prise sur la suite des événements : la foule porta le corps de César au temple de Jupiter Capitolin pour qu'il y reposât en compagnie des dieux puis, refoulée de là, le ramena au Forum, où elle incendia la Curie et les bâtiments voisins, tandis que certains allèrent attaquer les maisons des conjurés et mirent en pièce le malheureux tribun Helvius Cinna, confondu avec le préteur Cornelius Cinna⁵⁸.
- 13 Revenu à Rome au début du mois d'avril, le faux Marius profita de la place laissée vacante dans le spectre politique pour s'imposer dans les jours suivants comme un meneur des émeutiers⁵⁹. Puisque César était un neveu de Marius, l'imposteur pouvait se prévaloir d'être un cousin du dictateur défunt et l'un de ses plus proches parents. Alors qu'Octave était loin de Rome et qu'il n'avait pas encore formellement accepté l'héritage de César et son adoption, il pouvait passer pour l'héritier naturel du défunt, celui à qui incombait le devoir de vengeance et qui devait lui rendre les honneurs funèbres⁶⁰. Appien raconte que le faux Marius « menait grand deuil à propos de la mort de César, édifiait un autel à l'emplacement de son bûcher, entretenait une bande d'individus prêts à tout, et il était pour les meurtriers un sujet d'inquiétude permanent⁶¹ ». Il attribue donc à l'imposteur l'initiative des événements, au même titre que Tite-Live, qui l'accuse d'avoir suscité des émeutes parmi la plèbe crédule, et que Valère Maxime, qui, reprenant une vieille accusation déjà proférée par Cicéron, affirme qu'il avait même tramé le massacre des sénateurs⁶².
- 14 Pourtant, les premiers incidents qui avaient éclaté au lendemain de l'assassinat de César, les réclamations faites par la foule à Antoine et Lépide devant le Sénat, puis les événements survenus lors des funérailles, montrent que le faux Marius n'avait pas

influencé les émeutiers, mais qu'il se faisait seulement le porte-parole d'une opinion que la plèbe et les vétérans avaient déjà exprimée avant son retour à Rome. En faisant mettre à mort le faux Marius vers le 13 avril, Antoine se débarrassait donc d'un concurrent qui lui disputait le leadership sur les césariens les plus intransigeants et il complaisait en même temps aux sénateurs inquiets pour la sécurité de Brutus et Cassius et qui, après les funérailles de César, doutaient encore de sa sincérité⁶³. Cette exécution, cependant, ne mit pas fin aux rassemblements. La foule continua de se rassembler, sans aucun chef identifié pour la diriger : elle réclamait qu'un magistrat vînt consacrer l'autel à la place du faux Marius et alla incendier les ateliers où les statues de César étaient brisées⁶⁴. Il fallut une nouvelle intervention du consul Dolabella, à la fin du mois, pour détruire l'autel et mettre à mort les émeutiers⁶⁵. La poursuite des manifestations après la mort du faux Marius témoigne donc de la capacité d'action autonome du peuple qui, pour défendre les causes qui lui semblaient importantes, pouvait se réunir sans avoir besoin d'un meneur à sa tête : l'organisation de tels rassemblements pouvait être facilitée par les structures associatives qui rassemblaient une grande partie de la plèbe urbaine et, plus globalement, par les multiples réseaux de sociabilité qui favorisaient la diffusion et la discussion des informations et, le cas échéant, la préparation d'actions collectives⁶⁶.

- 15 Le faux Marius fut donc, plutôt qu'un véritable meneur, un porte-parole des revendications populaires, qui s'exprimèrent librement dans un contexte exceptionnel, où le Sénat souffrait d'un manque d'autorité et où le consul Antoine, cherchant à maintenir un équilibre délicat entre deux camps opposés, ne voulait pas sévir trop durement contre les césariens et se satisfaisait sans doute de l'insécurité des césaricides, qui se rendaient compte de la faiblesse de leur position. L'identité présumée de l'imposteur le désignait tout naturellement pour exprimer publiquement les souhaits des plébéiens et des vétérans que César fût honoré et vengé et pour se substituer aux magistrats qui avaient refusé de leur donner satisfaction. Le prestige qu'il tirait du nom qu'il avait usurpé et son action résolue lui conférèrent une certaine aura charismatique, qui lui permit d'influer sur l'organisation du mouvement⁶⁷. Sa marge de manœuvre, cependant, était réduite : il semble donc à ce titre qu'il demeurait avant tout la créature de la foule rassemblée, qui avait préalablement élaboré le discours qu'il devait tenir et qui ne l'acceptait comme petit-fils de Marius et parent de César que parce qu'il jouait ce rôle selon ses attentes⁶⁸. Le rôle majeur dévolu dans nos sources au faux Marius s'explique surtout parce que l'aristocratie au pouvoir ne pouvait concevoir que le peuple fût capable d'agir en politique de manière autonome, sans être encouragé ou encadré par des meneurs de plus haut rang. Lorsque l'aristocratie était confrontée à de tels mouvements, il lui était nécessaire, pour les rendre intelligibles, d'identifier des meneurs. À ce titre, le faux Marius tel que nous le connaissons est aussi une création d'Antoine, qui s'était contenté dans un premier temps de ne sévir que contre lui, et des sénateurs qui l'avaient approuvé.

Se rassembler pour affirmer son identité

- 16 De même que la foule agit lors des funérailles de César comme elle l'avait fait huit ans plus tôt lors de celles de Clodius, les honneurs culturels rendus au dictateur défunt avaient aussi des précédents. Plutarque rapporte ainsi que le peuple avait élevé des statues aux Gracques après leurs morts et leur offrait des sacrifices aux endroits où ils

avaient été tués⁶⁹. On y offrait, précise-t-il, les prémices des fruits de chaque saison ; beaucoup venaient chaque jour y sacrifier et s'y prosternaient comme devant les sanctuaires des dieux. Valère Maxime et Plutarque nous apprennent aussi que les Romains offraient à Marius les prémices de leurs repas et des libations comme aux dieux immortels, après qu'il eut sauvé Rome et l'Italie des Cimbres et des Teutons⁷⁰. Cicéron, Sénèque et Pline l'Ancien rapportent que son neveu M. Marius Gratidianus, auteur d'une loi contre la mauvaise monnaie qui lui avait valu une popularité exceptionnelle, fut honoré de statues érigées dans tous les quartiers de la ville, auprès desquelles les riverains offraient du vin et de l'encens⁷¹. La plèbe avait donc pris l'habitude d'accorder des honneurs cultuels à ceux qu'elle considérait comme ses protecteurs et ses plus grands bienfaiteurs⁷².

- 17 Les héros de la plèbe étaient en revanche condamnés par la mémoire sénatoriale comme des factieux et des fauteurs de troubles, accusés souvent d'avoir aspiré à la tyrannie⁷³. Les honneurs qui leur étaient rendus par le peuple étaient donc autant d'« actes de mémoire » qui témoignaient de « la prétention de la plèbe à la possession de sa propre mémoire, de sa propre histoire, qui n'était pas uniquement celle des aristocrates et qui passait par la médiation de grandes figures symboliques auxquelles la plèbe s'identifiait en rendant des honneurs, notamment sous la forme de cultes héroïques »⁷⁴.
- 18 Les travaux de Maurice Halbwachs, Pierre Nora et Jan Assmann ont montré justement que le partage d'une mémoire commune, d'un imaginaire commun, était ce qui permettait à tout groupe humain de se reconnaître comme tel et de se construire une identité collective⁷⁵. La popularité du faux Marius s'explique donc parce qu'il actualisait des mémoires collectives structurées autour du souvenir de grandes figures comme Marius et César, auxquelles pouvaient s'identifier à la fois les plébéiens et les vétérans. En se présentant comme le proche parent de ces deux personnages, il agissait comme un *monumentum* (ce qu'étaient justement l'autel et la colonne élevés à l'emplacement du bûcher funéraire de César), qui rappelait aux manifestants ces souvenirs qui les unissaient et qui contribuait donc à la cohérence de ces rassemblements – à condition qu'il se montrât digne, par ses paroles et son attitude, du souvenir que les manifestants conservaient de ses parents supposés⁷⁶.
- 19 Les rassemblements sur le Forum en l'honneur de César permettaient donc à la plèbe, ou du moins à une partie de la plèbe, de réaffirmer son identité collective et de défendre ses acquis, en une époque incertaine où elle craignait peut-être une réaction aristocratique après l'épisode césarien⁷⁷. La mémoire et l'identité plébéiennes s'étaient en effet construites en opposition à l'aristocratie sénatoriale. Les héros de la plèbe, bien qu'eux-mêmes sénateurs et, à l'exception de Marius, issus de grandes familles de la *nobilitas*, s'étaient tous opposés au Sénat au nom de la dignité et des intérêts de la plèbe, et tous avaient pour cela été tués à l'instigation du Sénat ou de puissantes factions aristocratiques – sauf Marius, qui avait échappé de peu à la mort après sa condamnation en 88 av. J.-C. Le conservatisme de l'aristocratie sénatoriale, campée sur ses privilèges et qui ne tolère plus à l'époque tardo-républicaine aucun autre discours que le sien qu'elle considère comme seul légitime⁷⁸, conduisit à une distanciation progressive entre la plèbe et elle, qui aboutit parfois à de violentes explosions de haine, comme l'illustrent par exemple les incendies de la curie en 53 et en 44 av. J.-C. Parce qu'ils ne répondaient pas suffisamment aux doléances de la plèbe, nombre d'aristocrates semblaient gouverner seulement dans leur propre intérêt et non dans

l'intérêt commun, et ils perdaient donc aux yeux du peuple leur légitimité. Alors que C. Gracchus avait déjà affirmé qu'il renforçait les intérêts de la *res publica* lorsqu'il satisfaisait les désirs du peuple, Cicéron soutenait au contraire que « les intérêts du peuple, les désirs de la masse ne s'accordent pas avec le bien public »⁷⁹. Dans le discours qu'il fait tenir à C. Licinius Macer, tribun de la plèbe en 73 av. J.-C., Salluste condamne la *dominatio* des nobles, coupables de nombreuses *iniuriae* à l'encontre de la plèbe réduite en état de servitude (*seruitium*)⁸⁰. Selon Cassius Dion, Antoine aurait aussi attribué, lors des funérailles de César, la responsabilité de la guerre civile à ceux qui ne regardaient plus le gouvernement des affaires comme un bien commun, mais comme leur propriété particulière.⁸¹

- 20 Marius conservait une place prééminente dans les mémoires populaires parce que son conflit avec Sylla, responsable des proscriptions, de l'affaiblissement du tribunat de la plèbe et du renforcement des pouvoirs du Sénat, lui avait donné la stature d'un défenseur de la plèbe contre l'oppression des grands⁸². De même, la popularité de César s'expliquait non seulement par sa générosité, mais aussi et surtout parce qu'il s'était fréquemment opposé à la majorité sénatoriale, dès le début de sa carrière lorsqu'il avait soutenu la restauration de la puissance tribunicienne et avait fait relever les trophées de Marius, puis lors de sa préture et de son consulat⁸³. En 49 av. J.-C., il justifia le déclenchement de la guerre civile en prétendant vouloir restaurer le droit d'*intercessio* des tribuns qu'avaient bafoué ses rivaux et rendre sa liberté au peuple romain qu'opprimait une poignée d'individus⁸⁴ ; il dénonça l'acharnement de ses adversaires, « qui préféraient un bouleversement général à l'abandon de leur pouvoir et de leurs armées »⁸⁵. Les nobles qui survécurent aux guerres civiles furent tenus à l'écart du pouvoir par César, qui gouvernait seul et s'appuyait seulement sur les avis de ses hommes de confiance, ne consultant souvent le Sénat que pour la forme⁸⁶. La dictature de César avait prouvé à de nombreux plébéiens que leurs intérêts pouvaient être mieux défendus et leur dignité davantage respectée par un unique détenteur du pouvoir, avec qui ils pouvaient interagir plus facilement et sans médiation, que par l'aristocratie traditionnelle⁸⁷.
- 21 Des sentiments comparables animaient les vétérans qui se joignirent à ces rassemblements. Bien qu'issus d'horizons divers, ces hommes avaient développé une forte cohésion, parce qu'ils avaient affronté les mêmes dangers et partagé les mêmes épreuves et avaient dépendu les uns des autres pour en triompher. Ils étaient donc unis par un sentiment d'identité collective, qui reposait sur l'expérience commune partagée pendant les campagnes militaires menées pendant plusieurs années sous les ordres de César⁸⁸. Celui-ci représentait une « figure-souvenir » qui servait de point de fixation à leur mémoire commune, au fondement de cette identité de groupe⁸⁹. César constituait en effet le trait d'union entre tous ces hommes, le plus petit dénominateur commun pour ceux d'entre eux qui n'avaient pas participé aux mêmes campagnes ou aux mêmes batailles. Leur participation massive aux funérailles de leur général puis à l'érection d'un monument cultuel en son honneur sur le Forum était pour eux un moyen d'entretenir leur mémoire commune et d'affirmer leur identité collective au moment où elle semblait particulièrement menacée. La vengeance de César, qui avait toujours fait preuve à leur égard de sollicitude et de générosité, était un devoir d'honneur qui s'imposait à chacun d'eux : le partage de ce mot d'ordre constituait désormais un nouveau facteur de la cohésion du groupe. Ce faisant, l'identité collective des vétérans se construisait elle aussi en opposition au Sénat. C'était déjà pour défendre l'honneur et la réputation de leur chef, bafoués par le Sénat, qu'ils étaient entrés en armes en Italie

en 49 av. J.-C. puis qu'ils avaient combattu en Grèce, en Afrique et en Hispanie⁹⁰. Plus encore que les plébéiens, les vétérans n'étaient retenus par aucune complaisance à l'égard du Sénat. Beaucoup d'entre eux étaient des Italiens, dont les pères avaient autrefois pris les armes contre Rome parce que le Sénat avait refusé de leur accorder la citoyenneté romaine, et ceux parmi eux qui étaient des Cisalpins n'avaient obtenu le droit de cité que grâce à César⁹¹. Les Transalpins recrutés notamment dans la *legio V Alaudae* ne devaient non plus rien au Sénat, au sein duquel Cicéron n'était sans doute pas seul à les traiter encore avec mépris⁹².

- 22 S'ils ne partageaient pas la même expérience et la même culture, les plébéiens et les vétérans qui participaient ensemble aux manifestations pour la mémoire de César se rejoignaient donc autour d'un attachement commun au dictateur défunt, devenu un point de fixation de leurs identités de groupe et rappelé à tous par le faux Marius, et autour d'une méfiance commune envers l'aristocratie sénatoriale.

Conclusion

- 23 En se rassemblant pour exiger que la mémoire de César fût honorée, les plébéiens et les vétérans défendaient des intérêts matériels mais affirmaient aussi et surtout leurs identités collectives respectives, à un moment où elles leur paraissaient menacées. Ils pouvaient craindre en effet que l'assassinat de César par une conjuration réunissant plusieurs sénateurs fût suivie d'une réaction aristocratique. Privés de chef politique naturel en raison de la politique conciliatrice d'Antoine, ils se réunirent de manière autonome, en profitant de la faiblesse circonstancielle du Sénat et des principaux magistrats, peu disposés à compromettre leur fragile autorité par une répression brutale qui leur aliénerait définitivement les foules. Cette situation exceptionnelle permit au faux Marius de s'imposer comme le chef de file et le porte-parole des manifestants. Grâce à l'identité qu'il avait usurpée, il se présentait comme l'héritier des héros de la plèbe qu'étaient Marius et César, et rappelait à tous le souvenir du dictateur récemment défunt, qui était pour les uns leur ancien général et pour les autres leur plus grand bienfaiteur, et pour tous un point de fixation mémorielle auquel ils pouvaient s'identifier : l'imposteur contribuait donc, par sa seule présence, à l'affirmation de leurs identités collectives par les plébéiens et par les vétérans, et donnait ainsi une certaine cohérence aux rassemblements.
- 24 Ceux-ci exprimaient aussi la volonté des plébéiens et des vétérans que leurs opinions fussent prises en compte par l'aristocratie au pouvoir. Il est bien connu que, sous le triumvirat, les soldats et les vétérans parvinrent effectivement à influencer de manière décisive le cours des événements, puisque leur concours était indispensable à ceux qui convoitaient le pouvoir. De son côté, la plèbe urbaine (ou plutôt certaines sections de la plèbe urbaine) se mobilisa fréquemment au cours de ces années. C. Courrier a recensé une trentaine d'actions collectives plébéiennes entre la mort de César et la fin de la guerre contre Sex. Pompée en 36 av. J.-C.⁹³ : ce chiffre important peut certes s'expliquer en partie par l'abondance relative des sources pour cette période, mais il n'en demeure pas moins révélateur de l'importance croissante de l'opinion plébéienne à cette époque. Les vétérans et les plébéiens n'avaient pas toujours les mêmes intérêts, et il existait même des divergences au sein de chacun de ces groupes. Ils étaient cependant d'accord pour accepter la primauté, au-dessus des institutions traditionnelles, d'un homme qui saurait répondre à leurs attentes, qui les défendrait contre les ennemis du dehors et

dedans et notamment contre l'orgueilleuse *nobilitas*, et qui se montrerait sincèrement soucieux de leurs intérêts. Ainsi leur était apparu César, et c'est pourquoi ils avaient globalement accepté son pouvoir personnel, malgré certaines maladresses politiques que leurs mémoires choisirent d'occulter⁹⁴. Après sa mort, César devint à leurs yeux une figure de référence, dont la mémoire partagée fondait parmi eux un sentiment d'identité collective : en se réunissant pour défendre sa mémoire, ces vétérans et plébéiens affirmaient donc leur place dans la cité et défendaient leurs droits face au Sénat⁹⁵.

BIBLIOGRAPHIE

- Achard G. (1975), « *Ratio popularis* et funérailles », *LEC* 43, p. 166-178.
- Achard G. (1981), *Pratique rhétorique et idéologie politique dans les discours « optimates » de Cicéron*, Leyde.
- Alföldi A. (1953), *Studien über Caesars Monarchie*, Lund.
- Allély A. (2004), *Lépide, le triumvir*, Bordeaux.
- Angius A. (2018), *La Repubblica delle opinioni. Informazione politica e partecipazione popolare a Roma tra II e I secolo a.C.*, Florence.
- Assmann J. (2010), *La Mémoire culturelle : écriture, souvenir et imaginaire politique dans les civilisations antiques*, Paris ; trad. D. Meur, *Das kulturelle Gedächtnis: Schrift, Erinnerung und politische Identität in frühen Hochkulturen*, Munich, 1992.
- Beltrami L. (1998), *Il sangue degli antenati : stirpe, adulterio e figli senza padre nella cultura romana*, Bari.
- Béranger J. (1972), « Les jugements de Cicéron sur les Gracques », *ANRW* I-1, p. 732-763.
- Bettini M. (1992), *Il ritratto dell'amante*, Turin.
- Bonnefond-Coudry M. (1989), *Le Sénat de la République romaine de la guerre d'Hannibal à Auguste : pratiques délibératives et prise de décision*, Rome.
- Bourdieu P. (2001), *Langage et pouvoir symbolique*, Paris.
- Cogrossi C. (1981), « Pietà popolare e divinizzazione nel culto di Cesare del 44 a.C. », dans Sordi M. éd., *Religione e politica nel mondo antico*, Milan, p. 141-160.
- Courrier C. (2014), *La Plèbe de Rome et sa culture (fin du II^e siècle av. J.-C. - fin du I^{er} siècle ap. J.-C.)*, Rome.
- Cowan E. (2009), « "Marius" in Nicolaus of Damascus. Some Implications from Chronology », *Athenaeum* 97, p. 159-168.
- Cristofoli R. (2002), *Dopo Cesare. La scena politica romana all'indomani del cesaricidio*, Pérouse.
- Deniaux E. (2003), « Amatius et la naissance du culte de César au Forum romain », dans Lecoq F. éd., *Rome an 2000. Ville, maquette et modèle virtuel*, *Cahiers de la MRSH* 33, p. 113-123.

- Ferrary J.-L. (1999), « À propos de deux passages des *Philippiques* (1, 11-13 et 2, 110). Remarques sur les honneurs religieux rendus à César en 45-44 et sur la politique d'Antoine après les Ides de Mars », *ARG* 1, p. 215-232.
- Ferriès M.-C. (2012), « L'ombre de César dans la politique du consul Marc Antoine », dans Devillers O. et Sion-Jenkis K. éd., *César sous Auguste*, Bordeaux, p. 55-72.
- Flaig E. (2001), « L'assemblée du peuple à Rome comme rituel de consensus. Hiérarchie politique et intensité de la volonté populaire », *ARSS* 140, p. 12-20.
- Flaig E. (2003), *Ritualisierte Politik. Zeichen, Gesten und Herrschaft im Alten Rom*, Göttingen.
- Gotter U. (1996), *Der Diktator ist tot! Politik in Rom zwischen den Iden des März und der Begründung des zweiten Triumvirats*, Stuttgart.
- Grattarola P. (1990), *I Cesariani dalle idi di marzo alla costituzione del secondo triumvirato*, Turin.
- Grig L. éd. (2017), *Popular Culture in the Ancient World*, Cambridge.
- Halbwachs M. (1925), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris.
- Halbwachs M. (1950), *La mémoire collective*, Paris.
- Hiebel D. (2009), *Rôles institutionnel et politique de la contio sous la République romaine (287-49 av. J.-C.)*, Paris.
- Hiebel D. (2012), « Délibération et participation sous la République romaine : une oligarchie parée d'atours démocratiques », *Participations* 3, p. 71-91.
- Jehne M. (1987), *Der Staat des Diktators Caesar*, Cologne.
- Lentano M. (2007), *La prova del sangue. Storie di identità e storie di legittimità nella cultura latina*, Bologne.
- Livadiotti U. (2017), *La forza del nome. Identità politica e mobilitazione popolare nella Roma tardorepubblicana*, Rome.
- McMullen R. (1984), « The Legion as a Society », *Historia* 33, p. 440-456.
- Marco Simón F. et Pina Polo F. (2000), « Mario Gratidiano, los *compita* y la religiosidad popular a fines de la república », *Klio* 82, p. 154-170.
- Matijevic K. (2006), *Marcus Antonius. Consul-Proconsul-Staatsfeind. Die Politik der Jahre 44 und 43 v. Chr.*, Rahden.
- Meijer F. J. (1986), « Marius' Grandson », *Mnemosyne* 39, p. 112-121.
- Moatti C. (2018), *Res publica. Histoire romaine de la chose publique*, Paris.
- Mommsen T. (1893), « Zur Geschichte des Caesarischen Zeit », *Hermes* 28, p. 599-618.
- Montagna Pasquinucci M. (1974), « L'“altare” del tempio del divo Iulio », *Athenaeum* 52, p. 144-155.
- Montlahuc P., Guilhembet J.-P. et Laignoux R. éd. (2023), *Max Weber face à l'Antiquité grecque et romaine*, Rome.
- Moreau P. (2003), « Donner la parole au peuple ? Rhétorique et manipulation des *contiones* à la fin de la République romaine », dans Bonnafous S. et al. éd., *Argumentation et discours politique. Antiquité grecque et latine, Révolution française, monde contemporain*, Rennes, p. 175-189.
- Morstein-Marx R. (2004), *Mass Oratory and Political Power in the Late Roman Republic*, Cambridge.

- Morstein-Marx R. (2012), « Political Graffiti in the Late Roman Republic : “Hidden Transcripts” and “Common Knowledge” », dans Kuhn C. éd., *Politische Kommunikation und öffentliche Meinung in der antiken Welt*, Stuttgart, p. 191-217.
- Morstein-Marx R. (2021), *Julius Caesar and the People*, Cambridge.
- Nora P. éd. (1984-1992), *Les Lieux de mémoire*, Paris.
- O’Neill P. (2003), « Going Round in Circles: Popular Speech in Ancient Rome », *ClAnt.* 22, p. 135-166.
- Pappano A. E. (1935), « The Pseudo-Marius », *CPh* 30, p. 58-65.
- Pina Polo F. (1997), *Contra arma verbis. El orador ante el pueblo en la Roma tardorepublicana*, Saragosse ; orig. Pina Polo F., *Contra arma verbis. Der Redner vor dem Volk in der späten römischen Republik*, Stuttgart, 1996.
- Pina Polo F. (2011), « Public Speaking in Rome: A Question of Auctoritas », dans Peachin M. éd., *The Oxford Handbook of Social Relations in the Roman World*, Oxford, p. 286-303.
- Rini A. (1983), « La plebe urbana a Roma della morte di Cesare alla sacrosancta potestas di Ottaviano », dans Chelotti M., Morizio V. et Nanna M. F. éd., *Epigrafia e territorio, politica e società : temi di antichità romane I*, Bari, p. 161-190.
- Robinson A. (1994), « Cicero’s Use of the Gracchi in Two Speeches before the People », *A&R* 39, p. 71-76.
- Rosillo-López C. (2017), *Public Opinion and Politics in the Late Roman Republic*, Cambridge.
- Rosillo-López C. (2018), « Political Participation and the Identification of Politicians in the Late Roman Republic », dans van der Blom H., Gray C. et Steel C. éd., *Institutions and Ideology in Republican Rome. Speech, Audience and Decision*, Cambridge, p. 69-87.
- Scardigli B. (1980), « Il falso Mario », *SIFC* 52, p. 207-221.
- Scott J. C. (2019), *La Domination et les Arts de la Résistance*, Paris ; trad. O. Ruchet, *Domination and the Arts of Resistance*, Yale, 1992.
- Seidl Steed K. (2006), *Memory and Leadership in the Late Roman Republic*, Ph.D. Dissertation, Chicago.
- Sumi G. S. (2005), *Ceremony and Power. Performing Politics in Rome between Republic and Empire*, Ann Arbor.
- Syme R. (1967), *La Révolution romaine*, Paris ; trad. R. Stuveras, *The Roman Revolution*, Oxford, 1939.
- Vanderbroeck P.J.J. (1987), *Popular Leadership and Collective Behavior in the Late Roman Republic (ca. 80-50 BC)*, Amsterdam.
- Weber M. (2014), « Les trois types purs de la domination légitime », *Sociologie* 5, p. 291-302 ; trad. E. Kauffmann, « Die drei reinen Typen der legitimen Herrschaft. Eine soziologische Studie », *Preußische Jahrbücher* 187-1, 1922, p. 1-12.
- Yavetz Z. (1984), *La Plèbe et le Prince. Foule et vie politique sous le Haut-Empire romain*, Paris ; trad. M. Sissung, *Plebs and Princeps*, Oxford, 1969.

NOTES

1. Scott 2019, p. 101-138.

2. Scott 2019, p. 127-134, 159-164 et 217-231. Les conséquences de l'irruption dans l'espace public de « *hidden transcripts* » dans le contexte romain sont analysées par Morstein-Marx 2012 qui s'intéresse aux graffiti politiques peints sur les murs, bien connus à Pompéi et que certaines références littéraires nous permettent d'entra-percevoir à Rome aux époques des Gracques, puis de César.
3. Tite-Live, 39, 15, 11 : *Maiores uestri ne uos quidem nisi cum aut uexillo in arce posito comitorum causa exercitus eductus esset aut plebi concilium tribuni edixissent aut aliquis ex magistratibus ad contionem uocasset, forte temere coire uoluerunt, et ubicumque multitudo esset, ibi et legitimum rectorem multitudinis censebant debere esse*. Toutes les traductions sont celles de la CUF.
4. Pina Polo 1997, p. 18-31 ; Moreau 2003 ; Hiebel 2009, p. 468-478 notamment ; Pina Polo 2011 ; Hiebel 2012.
5. Morstein-Marx 2004, p. 202.
6. Flaig 2001 et 2003, p. 155-212.
7. Vanderbroeck 1987, *passim*.
8. Dans un ouvrage qui est l'un des premiers à s'être intéressé à la plèbe romaine et à son rôle dans la vie politique de la cité, Zvi Yavetz (1984, p. 114) décrit pourtant en une occasion la plèbe comme « un corps amorphe, inorganisé, et dans tous les cas, incapable de concerter ses actions avec assez d'ampleur pour prétendre au rôle décisif que lui attribue Cassius Dion (45, 11, 3) ».
9. Courrier 2014, p. 427-603. Sur les cultures dites « populaires » dans les sociétés antiques, voir en particulier les contributions réunies par Grig 2017.
10. Cicéron, *Lettres à Atticus*, 14, 15, 1 (2) et 14, 16, 2 ; Cicéron, *Lettres familières*, 12, 1, 1 ; Cicéron, *Philippiques*, 1, 5 ; Appien, *Guerres civiles*, 3, 3-10.
11. Sur le faux Marius, voir Pappano 1935 ; Scardigli 1980 ; Rini 1983, p. 162-175 ; Yavetz 1984, p. 93-108 ; Meijer 1986 ; Cristofoli 2002, p. 136-150 ; Deniaux 2003 ; Cowan 2009 ; Courrier 2014, p. 592-599 ; Livadiotti 2017, p. 181-214. Selon Valère Maxime (9, 15, 1), il s'appelait en fait Herophilus, tandis qu'Appien (*Guerres civiles*, 3, 3) le nomme Amatius, et l'abréviateur de Tite-Live (*Periochae*, 116, 8) Chamates. Il était sans doute citoyen romain, puisqu'Appien (*Guerres civiles*, 3, 6) précise que son exécution sans procès était illégale. Il aurait pu obtenir la citoyenneté romaine en vertu du décret de César l'octroyant aux hommes libres qui exerçaient la médecine à Rome (Suétone, *Vie du divin Jules*, 42, 2). La nature de sa profession, précisée par Valère Maxime (9, 15, 1) diffère selon les manuscrits : Ac et G proposent *equarius*, et A et L *aequarius*, tandis que P donne *ocularius*. Cette dernière lecture est certainement préférable, puisqu'Hérophile de Chalcédoine, duquel il pourrait tenir le surnom que lui donne Valère Maxime, était connu pour avoir étudié l'anatomie oculaire : Celse, *De la médecine*, 7, 7, 13.
12. Cicéron, *Lettres à Atticus*, 12, 49, 1 ; Nicolas de Damas, *Vie d'Auguste*, 31-33 ; Valère Maxime, 9, 15, 1.
13. Cicéron, *Lettres à Atticus*, 14, 6, 1.
14. *Ibid.*, 14, 8, 1 ; Appien, *Guerres civiles*, 3, 6.
15. Valère Maxime, 9, 15, 1-5.
16. Tite-Live, 2, 28, 3.
17. Cicéron, *Philippiques*, 1, 5.

18. G. Achard (1981, p. 213-220), A. Rini (1983, p. 167) et R. Cristofoli (2002, p. 140, n. 22) notent que Cicéron utilise contre les compagnons du faux Marius les mêmes termes qu'il avait autrefois employés pour dénigrer les partisans de Catilina et de Clodius.
19. Cicéron, *Lettres à Atticus*, 14, 5, 1 ; Cicéron, *Philippiques*, 1, 5 ; Appien, *Guerres civiles*, 3, 6.
20. Tite-Live, *Periochae*, 116, 8
21. Suétone, *Vie du divin Jules*, 5, 2 et Cassius Dion, 44, 51, 1-2. La nature précise du monument édifié sur le Forum par les césariens a suscité des débats, en raison des termes différents employés par les auteurs : Appien (*Guerres civiles*, 3, 3) et Cassius Dion (44, 51, 1) parlent d'un βωμός ; Cicéron (*Lettres à Atticus*, 14, 51, 1), suivi par Suétone (*Vie du divin Jules*, 85, 2) et Lactance (*Institutions divines*, 1, 15, 30), évoque une *columna*, mais il parle ensuite d'un *bustum* (*Philippiques*, 1, 5 ; 2, 107). Cf. en particulier Montagna Pasquinucci 1974, qui considère que le faux Marius et les césariens édifièrent une colonne funèbre, au pied de laquelle furent aménagés un ou plusieurs petits autels pour les besoins du culte ; Cogrossi 1981, p. 146-152, qui rappelle que βωμός et *columna* peuvent avoir la même signification et désigneraient donc bien le même édifice ; et la synthèse des diverses opinions dans Matijevic 2006, p. 53, n. 68.
22. Appien, *Guerres civiles*, 3, 3 ; 3, 7.
23. Valère Maxime, 9, 15, 1.
24. Sur la popularité de César auprès de la plèbe urbaine, cf. notamment Yavetz 1984, p. 67-92 ; Jehne 1987, p. 286-331, avec les nuances apportées par Morstein-Marx 2021, p. 526-531 et 571-573, qui liste les actes du dictateur qui pouvaient décevoir ou choquer les consciences d'un grand nombre de Romains. Rosillo-López 2017, p. 187-195 met en lumière l'erreur des conjurés, qui interprétèrent à tort quelques signes de mécontentement contre César comme les preuves d'un rejet global et quasi-unanime du dictateur.
25. Plutarque, *Vie de César*, 55, 4 ; Suétone, *Vie du divin Jules*, 38, 2-4 ; Appien, *Guerres civiles*, 2 418-423 ; Cassius Dion, 43, 19-24 et 42, 1-2.
26. Suétone, *Vie du divin Jules*, 38, 3 ; Cassius Dion, 42, 51, 1-2. L'année de la réduction des loyers est donnée par les *Fasti Ostienses*.
27. Yavetz 1984, p. 83-84.
28. Sur l'importance que le peuple accordait à la sincérité supposée des hommes politiques lorsqu'ils prétendaient défendre ses intérêts, cf. notamment Morstein-Marx 2004, p. 204-240. Voir également Yavetz 1984, p. 86 ; Jehne 1987, p. 328.
29. *Fasti Ostienses* s.u. 44 av. J.-C. ; Cicéron, *Philippiques*, 2, 109 ; Nicolas de Damas, *Vie d'Auguste*, 48 ; *Res gestae diui Augusti*, 15, 1 ; Plutarque, *Vie de Brutus*, 20, 3 ; Suétone, *Vie du divin Jules*, 83, 4 ; Appien, *Guerres civiles*, 2, 596 ; Cassius Dion, 44, 35, 3.
30. Yavetz 1984, p. 119. Robert Morstein-Marx (2004, p. 151-156) souligne d'ailleurs qu'aucune prise de position nette et majoritaire en faveur du dictateur et contre les conjurés n'émergeât de la plèbe au cours des heures et des premiers jours qui suivirent la mort de César : les réactions populaires étaient au contraire diverses et, dans l'ensemble, plutôt ambiguës. Il semble que beaucoup de Romains étaient avant tout préoccupés par l'éventualité d'une nouvelle guerre civile.
31. Nicolas de Damas, *Vie d'Auguste*, 80 ; Tite-Live, *Periochae*, 116, 2 ; Suétone, *Vie du divin Jules*, 76, 2 ; Florus, 2, 13, 91 ; Appien, *Guerres civiles*, 2, 442 ; Cassius Dion, 44, 4, 4.

32. Appien, *Guerres civiles*, 2, 561. César avait été déclaré inviolable et les sénateurs avaient prêté serment de le protéger : Appien, *Guerres civiles*, 2, 601-604 ; Cassius Dion, 44, 5, 3 et 50, 1.
33. Appien, *Guerres civiles*, 2, 501, 507, 557.
34. *Ibid.*, 2, 580-581 ; Cassius Dion, 44, 34, 2-3.
35. Appien, *Guerres civiles*, 2, 527.
36. Nicolas de Damas, *Vie d'Auguste*, 103-104 ; Suétone, *Vie du divin Jules*, 84, 7.
37. Cicéron, *Lettres familières*, 11, 1, 1.
38. Valère Maxime, 11, 15, 1.
39. Cicéron, *Lettres familières*, 11, 2, 2.
40. Suétone, *Vie du divin Jules*, 57, 1-2 ; 58, 1-2 ; 62 et 65-70 ; cf. aussi César, *Guerre des Gaules*, 1, 40-41 et 2, 25, 2-3 ; *Guerres civiles*, 1, 7, 7.
41. Flaig 2003, p. 20-27.
42. César avait coutume d'appeler ses soldats ses « compagnons d'armes » (*commilitones*) : Suétone, *Vie du divin Jules*, 67, 3. Eux-mêmes se considéraient comme tels à son égard : cf. Sénèque, *Bienfaits*, 5, 24, 1. Il partageait en effet leur quotidien et leurs peines : cf. notamment Plutarque, *Vie de César*, 17, 1-3. Ses biographes mettent en avant ses qualités exceptionnelles, notamment sa résistance à la fatigue et sa vitesse de déplacement : Suétone, *Vie du divin Jules*, 57, 1-2 ; Plutarque, *Vie de César*, 17, 2-6. Il serait intervenu personnellement lors de plusieurs batailles, au péril de sa propre vie, pour raviver le courage de ses soldats et rétablir par l'exemple des situations compromises : Suétone, *Vie du divin Jules*, 62 ; cf., entre autres exemples, lors d'une bataille contre les Nerviens, puis à Munda, dans César, *Guerre des Gaules*, 2, 25, 1-3 ; Valère Maxime, 3, 2, 19 ; Plutarque, *Vie de César*, 20, 8-9 et 56, 2. César affirme que ses soldats considéraient sa présence à leurs côtés comme une garantie de victoire et qu'ils le cherchaient désespérément du regard lorsqu'ils étaient malmenés par leurs adversaires : César, *Guerre des Gaules*, 7, 62, 2 ; *Guerre d'Afrique*, 16, 4. Lui-même jouait de son charisme en leur commandant de se fier entièrement à lui : Suétone, *Vie du divin Jules*, 66, 2.
43. Scott 2019, p. 345.
44. Cicéron, *Philippiques*, 1, 1 et 13, 29-30.
45. Mommsen 1893, p. 615-618.
46. Sur le rôle déterminant des consulaires lors des débats au Sénat à la fin de l'époque républicaine, voir Bonnefond-Coudry 1989, p. 620-654.
47. Cicéron, *Philippiques*, 8, 22. Cf. aussi Cicéron, *Lettres familières*, 10, 28, 3 ; 13, 24, 1 ; 12, 5, 2-3.
48. Syme 1967, p. 82-97 ; Jehne 1987, p. 392-406.
49. Syme 1967, p. 98-112 ; Grattarola 1990, p. 11-35 ; Gotter 1996, p. 15-51 ; Cristofoli 2002, p. 95-113 ; Matijevic 2006, p. 39-110.
50. Plutarque, *Vie d'Antoine*, 14, 3 ; *Vie de Brutus*, 19, 1 ; Appien, *Guerres civiles*, 2, 562-564 ; Cassius Dion, 44, 34, 6.
51. Cicéron, *Philippiques*, 1, 3-4 et 32 ; 2, 91 et 115 ; 5, 10 ; Tite-Live, *Periochae*, 116, 7 ; Appien, *Guerres civiles*, 3, 94 et 148 ; Cassius Dion, 44, 51, 2.
52. Cf. Ferrary 1999 et Ferriès 2012.
53. Appien, *Guerres civiles*, 3, 57-59.

54. Velleius Paterculus, I2, 63, 1 ; Tite-Live, *Periochae*, 117, 2 ; Cassius Dion, 44, 53, 6. Cf. Allély 2004, p. 215-216.
55. Yavetz 1984, p. 107 ; Cowan 2009, p. 164 ; Livadiotti 2017, p. 209.
56. Suétone, *Vie du divin Jules*, 84, 4. Syme 1967, p. 99, n. 4 ; Alföldi 1953, p. 55-58 ; Yavetz 1984, p. 103-105 ; Grattarola 1990, p. 21 ; Sumi 2005, p. 112 et Matijevic 2006, p. 96-104 soulignent qu'Antoine n'avait nul intérêt à susciter une émeute qui lui vaudrait l'ire des sénateurs, ni à prendre le risque que la situation lui échappe. *Contra* Gotter 1990, p. 26-27, 267 et Cristofoli 2002, p. 131-136.
57. Appien, *Guerres civiles*, 2, 612-613.
58. Cicéron, *Philippiques*, 2, 90-91 ; Valère Maxime, 9, 9, 1 ; Plutarque, *Vie de César*, 68, 2-6 ; Plutarque, *Vie d'Antoine*, 14, 8 ; Plutarque, *Vie de Brutus*, 20, 5-11 ; Suétone, *Vie du divin Jules*, 84, 3-85, 1 ; Appien, *Guerres civiles*, 2, 613-616 ; Cassius Dion, 44, 50. Sur la confusion entre L. Cornelius Cinna et C. Helvius Cinna qui fut fatale à ce dernier, cf. Rosillo-López 2018, p. 84-86, qui analyse cet incident pour évaluer dans quelle mesure le peuple était capable de reconnaître et identifier les magistrats et autres personnalités politiques de la cité.
59. Yavetz 1984, p. 107 ; Meijer 1986, p. 121.
60. Livadiotti 2017, p. 172.
61. Appien, *Guerres civiles*, 3, 3.
62. Tite-Live, *Periochae*, 116, 8 ; Valère Maxime, 9, 15, 1. Voir déjà Cicéron, *Philippiques*, 1, 5.
63. Appien, *Guerres civiles*, 3, 2 ; cf. Yavetz 1984, p. 107. Sur la date de la mort du faux Marius, cf. Cicéron, *Lettres à Atticus*, 14, 8, 1. Valère Maxime, 9, 15, 1 en attribue l'initiative à une décision du Sénat, mais la version d'Appien, *Guerres civiles*, 3, 6, qui attribue la responsabilité de l'exécution au seul consul Antoine, est préférable : cf. Montagna Pasquinucci 1974, p. 149 ; Yavetz 1984, p. 108 ; Cristofoli 2002, p. 147 ; Deniaux 2003, p. 116 ; *contra* Sumi 2005, p. 146.
64. Appien, *Guerres civiles*, 3, 7-9.
65. Cicéron, *Lettres à Atticus*, 14, 15, 1 ; 14, 16, 2 ; *Philippiques*, 1, 5 et 2, 107 ; Appien, *Guerres civiles*, 3, 9 ; Cassius Dion, 44, 51, 2. Appien attribue le mérite de la répression à Antoine et Cassius Dion évoque une action conjointe des deux consuls, mais, à la fin du mois d'avril, Antoine n'était plus à Rome, puisqu'il était parti quelques jours plus tôt pour lotir des vétérans en Campanie. La répression fut donc bien conduite par P. Cornelius Dolabella, qui profita de l'absence de son co-magistrat : cf. Grattarola 1990, p. 33 ; Götter 1996, p. 69-70 ; Cristofoli 2002, p. 150-153.
66. Courrier 2014, p. 529 ; O'Neill 2003 ; Rosillo-López 2017, p. 42-97 et 175-187 en particulier ; Angius 2018.
67. Max Weber explique l'ascendant du chef « charismatique » par la « communautarisation émotionnelle » (*emotionale Vergemeinschaftung*) : ses partisans reconnaissent son autorité, voire s'abandonnent à lui, parce qu'il semble se mettre au même niveau qu'eux et parce qu'il donne des mots aux émotions qu'ils ressentent en leur for intérieur, mais qu'ils n'avaient jusqu'ici jamais pu ou osé exprimer ouvertement dans l'espace politique : cf. Weber 2014, p. 297 en particulier ; Scott 2019, p. 238-239. Sur l'application du concept webérien de « charisme » en histoire ancienne, cf. notamment les contributions réunies par Montlahuc *et al.* 2023.

68. J. C. Scott (2019, p. 375) note que « ce sont les attentes culturelles et sociales des adeptes qui contrôlent la figure se voulant charismatique, ou qui tout au moins exercent sur elle une influence contraignante » ; son rôle, précise-t-il, est « dans une large mesure préalablement défini en coulisse par tous les membres du groupe dominé, et la personne qui endosse finalement le rôle est la personne qui, d'une manière ou d'une autre – par sa colère, son courage, son indignation ou un certain sens des responsabilités, trouve les ressources de pouvoir parler au nom des autres ». Pour Pierre Bourdieu (2001, p. 111, 157 et 238-244 notamment), la personne charismatique est aussi avant tout un porte-parole mandaté, qui fait exister le groupe qu'il représente à travers sa parole.

69. Plutarque, *Vie de Gaius Gracchus*, 18, 3.

70. Valère Maxime, 8, 15, 7 et Plutarque, *Vie de Marius*, 27, 9.

71. Cicéron, *Les Devoirs*, 3, 80 ; Sénèque, *De la colère*, 3, 18, 1 ; Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, 33, 132 et 34, 27.

72. Alföldi 1953, p. 72 ; Achard 1975 ; Pina Polo 1997, p. 188-189 ; Marco Simón et Pina Polo 2000 ; Morstein-Marx 2004, p. 267-268 ; Courrier 2014, p. 566-599.

73. Ainsi Cicéron dénonce-il, dans ses essais, la violence et la tyrannie des Gracques, allant jusqu'à louer leurs meurtriers (*Brutus*, 95 ; 128 ; 212 ; *La République*, 6, 11-12 ; *Les Devoirs*, 1, 76 ; 2, 43) : cf. Achard 1981, p. 316-323 en particulier. Il tient en revanche un tout autre discours lorsqu'il s'adresse au peuple, louant la mémoire des deux frères et se défendant d'être un de ces consuls qui pensent que c'est un crime de faire leur éloge : *Discours contre la loi agraire*, 2, 10 ; cf. Béranger 1972 et Robinson 1994.

74. Courrier 2014, p. 562, n. 506.

75. Halbwachs 1925 et 1950 ; Nora 1984-1992 ; Assmann 2010.

76. De nombreux textes attestent qu'un fils devait être l'image (*imago*) vivante de son père et de ses aïeux, tant par son nom et par la ressemblance physique que par son caractère et son comportement : Tite-Live, 5, 18, 5 ; Virgile, *Énéide*, 4, 84 ; Tacite, *Annales*, 12, 68, 2 ; Cassius Dion, 56, 3, 4 ; cf. Bettini 1992, p. 211-239 ; Beltrami 1998, p. 19-25 ; Lentano 2007, p. 151-154.

77. Livadiotti 2017, p. 211-212 et 228.

78. Moatti 2018, p. 71-131.

79. Gracchus, *Oratorum Romanorum Fragmenta*², 183 ; Cicéron, *Pour Sestius*, 103.

80. Salluste, *Histoires*, 3, fr. 15 Ramsey.

81. Cassius Dion, 44, 43, 3.

82. Seidl Steed 2006 ; Livadiotti 2017, p. 137-168.

83. Velleius Paterculus, 2, 43, 4 ; Plutarque, *Vie de César*, 5, 2 et 6, 1 ; Suétone, *Vie du divin Jules*, 11, 2. Cf. Seidl Steed 2006, p. 125-128 ; Livadiotti 2017, p. 173-180. Voir déjà Yavetz 1984, p. 86-86.

84. César, *Guerres civiles*, 1, 7, 2-4 et 1, 22, 5.

85. *Ibid.*, 1, 32, 5.

86. Cicéron, *Lettres familiales*, 9, 15, 4.

87. Dès 54 av. J.-C., Cicéron (*République*, 2, 23) écrit que, après la mort de Romulus, le peuple avait refusé que le pouvoir passât aux *patres* et n'avait cessé de réclamer un roi. Dans la lettre qu'il attribue à Mithridate VI du Pont, Salluste (*Histoires*, 4, 60, 18 Ramsey)

affirme que « si quelques peuples, un petit nombre, préfèrent la liberté, la plupart veulent des maîtres légitimes ». L'un et l'autre faisaient peut-être allusion aux sentiments qu'ils pouvaient constater au sein d'une partie de la plèbe romaine. Nicolas de Damas (*Vie d'Auguste*, 72) raconte que lors de la cérémonie des Lupercales de 44 av. J.-C., les spectateurs qui étaient aux derniers rangs applaudirent le refus par César du diadème que lui offrait Antoine, mais que ceux qui étaient près de lui l'encourageaient au contraire à accepter le diadème : Courrier 2014, p. 491-492 voit là une preuve de la diversité des opinions au sein de la plèbe face à la montée du pouvoir personnel. Sur l'incident des Lupercales, cf. Courrier 2014, p. 825-826 avec les références à la bibliographie.

88. Sur la persistance de la cohésion entre soldats même après leur retour à la vie civile, cf. Tacite, *Annales*, 14, 27, 3 et McMullen 1984, p. 441-443.

89. Assmann 2010, p. 34-35 ; Nicolas de Damas, *Vie d'Auguste*, 56.

90. César, *Guerre civile*, 1, 7, 7-8 ; 3, 91, 1-4.

91. Les légions accordées par le Sénat à César furent certainement levées à travers l'Italie, comme c'était la règle depuis l'extension de la citoyenneté romaine aux communautés italiennes après la Guerre sociale. César lui-même leva de nouvelles légions en Cisalpine (César, *Guerre des Gaules*, 1, 10, 3 ; 2, 2, 1 ; 5, 24, 4 ; 7, 1, 1 ; *Guerre civile*, 3, 87, 4) et d'autres troupes en Transalpine (César, *Guerre des Gaules*, 1, 7, 2) et il reçut en 53 av. J.-C. de Pompée trois autres légions levées par les légats de celui-ci à travers l'Italie cispadane (César, *Guerre des Gaules*, 6, 1, 3-4 et 6, 32, 5). Au début de la guerre civile, en 49 av. J.-C., César leva de nouvelles troupes en Italie et récupéra aussi les légions commandées par L. Domitius Ahenobarbus qui avaient été recrutées dans la péninsule : celles qu'il confia ensuite à Curion en Afrique comprenaient ainsi des soldats marses, marrucins et pélagiens (César, *Guerre civile*, 2, 27, 1 ; 2, 29, 3 ; 2, 34, 3 ; 2, 35, 1).

92. Cicéron, *Philippiques*, 13, 3.

93. Courrier 2014, p. 827-848.

94. Morstein-Marx 2021, p. 526-531 et 571-573.

95. Je remercie Kevin Blary, Dimitri Maillard et Marine Mazzei pour m'avoir permis de participer à cette journée d'études. Je remercie également Frédéric Hurlet et tous les participants du séminaire doctoral organisé à l'université Paris Nanterre par Christel Müller pour leurs conseils lors de la préparation de ma communication, ainsi que les relecteurs anonymes pour les remarques et les références qu'ils ont bien voulu me transmettre.

RÉSUMÉS

Après les funérailles de César, déjà marquées par des débordements populaires, une foule se réunit pendant plusieurs semaines sur le Forum pour honorer le défunt et réclamer vengeance contre ses meurtriers. Il s'agit d'une des rares occurrences (à l'exception des émeutes

frumentaires) où le peuple agit de manière autonome pour imposer dans l'espace public ses revendications, sans qu'il soit guidé par un magistrat : nos sources ne désignent comme meneur qu'un imposteur, le faux Marius, qui n'avait à ce titre aucune légitimité pour s'exprimer publiquement. En se réunissant pour défendre la mémoire de César, les manifestants protestaient contre la politique de conciliation d'Antoine, qui les laissait sans chef. Ils affirmaient aussi leurs identités collectives particulières, qui se cristallisaient sur la figure du défunt : grâce aux liens qu'il avait tissés avec la plèbe et les vétérans, César était devenu une figure de référence à laquelle ils pouvaient s'identifier.

After Caesar's funeral, already disrupted by popular excesses, a crowd gathered for several weeks on the Forum to honour the deceased and call for revenge against his murderers. This is one of the rare occurrences (apart from the food riots) where people acted autonomously to urge their demands in the public sphere, without being led by a magistrate: the only leader pointed out by our sources is an impostor, the false Marius, who as such had no legitimacy to speak publicly. By meeting to defend Caesar's memory, the demonstrators protested against the policy of conciliation advocated by Antonius, which left them without a leader. They also asserted their particular collective identities, which found substance in the figure of the deceased: thanks to the special relationship he had built up with the plebs and the veterans, Caesar had become a symbolic figure with whom they could identify.

INDEX

Mots-clés : César, Marius, plèbe, vétérans, mémoire, actions collectives, identités collectives

Keywords : Caesar, Marius, plebs, veterans, memory, collective actions, collective identities

AUTEUR

MATHIAS NICOLLEAU

Université Jean Moulin Lyon 3, HISOMA UMR 5189